



Sporting auto moto école
12 Avenue Robert Daugey
13080 Luynes
Agrément : E0301360620
Tél : 04-42-60-83-78
sporting.luynes@gmail.com

Sporting auto moto école
53 Rue Jean Eymar
05000 Gap
Agrément : E0800500260
Tél : 04-92-53-82-10
sporting.luynes@gmail.com

Passerelle A2 vers A (moto + de 35 kW)

Le candidat doit être titulaire du permis A2 depuis plus de 2 ans et de l'attestation de formation 7 heures délivrée par une école de conduite.

La catégorie A du permis de conduire permet la conduite de toutes les motocyclettes et tricycles ainsi que les quadricycles à moteur d'une puissance maximum de 15 kW.

La formation peut se suivre dans les 3 mois précédant la date anniversaire du permis A2. C'est-à-dire 1 an et 9 mois après la date d'obtention du permis A2.

Il n'y aura aucun examen avec un inspecteur du permis, son objectif étant d'amener l'élève à la compréhension d'apports théoriques essentiels, de comprendre l'utilité de maîtriser des savoir-faire indispensables à la conduite d'une moto d'une puissance supérieure à 35 kW.

A l'issue de la formation, nous délivrerons à l'élève une attestation et une demande permis A sera déposée par l'auto-école. Cependant l'élève ne sera autorisé à conduire les motos de la catégorie A qu'à compter du jour où il sera en possession de son nouveau permis de conduire.

Cette formation d'une durée de 7 heures se déroule en 3 temps :

- 2 heures de formation théorique
- 2 heures de formation pratique hors circulation
- 3 heures de formation pratique en circulation

ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES EN FORMATION PLATEAU OU CIRCULATION :

- Casque homologué étiquette norme NF ou CE avec autocollants rétroréfléchissants
- Gants homologués portant la norme CE
- Blouson manches longues
- Pantalon ou combinaison
- Bottes ou chaussures montantes